

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE**

C.M.17.07.

Date de convocation : 22 septembre 2017
Date d'affichage : 22 septembre 2017
Compte-rendu succinct : 4 octobre 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 26
Votants : 34

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD – MME CRISPIN - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MMES IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY - FOURNIER - GUILLOU - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. BENELHABIB - MMES DENIS - SEGHIRI - M. MENDY - MMES JANIAUD-VERGNAUD - QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. BENARAB - MMES GOMIS - DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME BOURETTE (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - M. AUMARD (POUVOIR M. VERMOT) – MME MERLIN (POUVOIR MME SEGHIRI) - MME SANE (POUVOIR M. FROSSARD) - M. MOHAMED (POUVOIR MME IOSUB) - MME MANDILE (POUVOIR MME DENIS) – M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD) - M. VIALADE (POUVOIR MME DUVERNOIS).

ABSENT : M. BEKKOUCHE

SECRETAIRE : M. FOURNIER.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 17.06.014 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TORCY ET L'ASSOCIATION U.C.P.A. – ANNEE 2017-2018.
- 17.06.015 - CONSOLIDATION D'UNE LIGNE DE PREFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 600 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE - BRIE PICARDIE.
- 17.08.016 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX AU SEIN DU GYMNASSE GUY CHAVANNE SUITE A REQUISITION PREFECTORALE.
- 17.08.017 - AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATIONS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONTROLE DE GESTION

RECAPITULATIF DES AIDES OBTENUES AUPRES DES DIFFERENTS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS FINANCIERS EN 2016/2017.

Le Conseil Municipal est informé des différentes aides obtenues pour l'année 2016/2017.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

SIETREM - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT D'ACTIVITE - EXERCICE 2016.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte Administratif et du rapport d'activité de l'exercice 2016 du SIETREM.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

17.07.01 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la convention de mise à disposition au profit du CCAS afin de rendre effectif le non remboursement par le CCAS et d'établir une seule convention.

CONTROLE DE GESTION

17.07.02. - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LE RECTORAT DE CRETEIL RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PLAN NUMERIQUE POUR L'EDUCATION.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet de convention qui a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de la collaboration avec le Rectorat de Créteil dans le cadre de la mise en place du plan numérique. Celui-ci se traduit par l'octroi d'une subvention de 36 000 € en vue de l'acquisition de chariots mobiles pour 9 groupes scolaires.

VIE SCOLAIRE

17.07.03. -. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE FERRIERES EN BRIE RELATIVE A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE ULIS.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet de convention à conclure avec la Commune de Ferrières en Brie relative à la facturation de la restauration pour les enfants scolarisés en classe ULIS.

MISSIONS TRANSVERSALES

17.07.04 - AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE » (OMAC) ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS TERRITORIAUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'OMAC afin de modifier les mises à disposition de locaux suite au sinistre du 12 février 2017.

- les conventions de mise à disposition d'agents territoriaux en vue de l'optimisation de l'organisation des manifestations.

POLE AFFAIRES JURIDIQUES - ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION GENERALE

17.07.05 - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES DIMANCHES POUR LESQUELS UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EST ACCORDEE POUR L'ANNEE 2018, CONFORMEMENT A LA LOI N°2015-990 DU 6 AOUT 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réserve ces dérogations au repos dominical aux quatre dimanches des fêtes de fin d'année et d'arrêter la liste des dimanches où le repos peut être supprimé aux dimanches 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

AFFAIRES GENERALES

17.07.06 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs sur les feuilles enquêtées pour l'année 2018, comme suit : Feuille de logement (1, 90 €) et Bulletin individuel (1, 40 €).

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.07.07 - INDEMNITES HORAIRES TRAVAIL NORMAL DE NUIT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1^{er} octobre 2017, les agents titulaires, stagiaires et non titulaires affectés à l'unité Sports en qualité de gardien de gymnase percevront l'indemnité horaire de travail normal de nuit fixée à 0,17 € de l'heure.

17.07.08 - MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois, comme suit :

Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	8	-1	7
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	+1	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	29	-1	28
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	3	+1	4
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	31	-2	29
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	4	+2	6
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	0	+1	1
Cadre de santé de 2 ^{ème} classe	2	-1	1
Gardien-Brigadier	10	-2	8
Brigadier-chef principal	2	+2	4
Educateur des APS	2	-1	1
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1	+1	2
Rédacteur	12	-1	11
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	+1	5
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	12	-1	11
Animateur	5	+1	6
Total	125	0	125

17.07.09 - MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA PRIME SPECIFIQUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement de la prime spécifique aux agents titulaires, stagiaires ou non titulaires :

- Chargés d'effectuer l'intérim temporaire d'une direction d'établissement Petite Enfance, pendant la durée de ce remplacement.
- Chargés d'effectuer des missions de coordinateur fonctionnel des structures collectives de la Petite Enfance et selon les critères suivants :

Poste	Montant
Coordinateur fonctionnel de structure collective Petite Enfance	70 euros
Intérim de direction de structure petite enfance	90 euros
Intérim au poste d'adjoint de direction de structure Petite Enfance	45 euros

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

17.07.10 - TARIFICATION DES PLAQUES D'IDENTIFICATION POUR LES CASES DES COLUMBARIUMS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coût des plaques d'identification pour les cases du columbarium à 25 € l'unité.

DIRECTION DES POLITIQUES DES SOLIDARITES

17.07.11 - ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - ANNEE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement prévoyant une participation de la commune de 0,30 € par habitant.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

17.07.12 - CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE AVEC FREE MOBILE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE-RELAIS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention entre la Ville de Torcy et Free Mobile relative à l'occupation domaniale pour l'implantation d'une antenne-relais de télécommunications sur le terrain du complexe sportif de l'Arche Guédon. Il est précisé que Free Mobile versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine public d'un montant annuel de 11 000 € payable semestriellement. L'opérateur versera d'avance une redevance globale correspondant aux trois premières années d'occupation soit 33 000 € nets, toutes charges locatives incluses.

MOTIONS

CABINET DU MAIRE

MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE COLLEGIEN EN VUE DE LA SUPPRESSION DE LA SEPARATION DE L'ECHANGEUR DE L'A 104.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion de soutien à la Commune de Collégien pour la suppression de la séparation de l'échangeur de l'A 104.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15 le vingt-neuf septembre deux mille dix-sept.

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE

